POLE COMPETITIONS
PROCES – VERBAL
COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

REUNION DU 22 juin 2023
PV N. 35 par voie électronique

PRESIDENT : M. SISSAOUI Mounir
PRESENTS : MM HALLOT JF – TALABOT F – LATOUR M

****

Toutes les décisions publiées dans ce procès-verbal tiennent lieu de notifications officielles aux clubs. Elles sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel du District de la Haute-Vienne dans les conditions de délai – 7 jours à partir du lendemain de la notification du présent procès-verbal – et conformément aux dispositions de l'article 30 des RG de la LFNA dans le cadre des articles 188 et 190 des RG de la FFF.

DEPARTEMENTAL 2

Dossier AC Limoges Kurdes :

Suite aux PV n° 94 du 23/05/23 et n° 95 du 02/06/23 de la commission d'appel de la LFNA, la commission prend note et enregistre :

- 12 points de retrait au classement sur le PV n°94, ainsi que la
- Rétrogradation sportive de l'équipe AC Limoges Kurdes 1 en départemental 3 sur le PV n°95. De ce fait, l'équipe d'AC Limoges Kurdes 2 (D4) en situation d'accession, ne peut accéder à la départemental 3.

Cette décision de la commission d'appel de la LFNA est susceptible de saisie auprès du CNOSF sous un délai de 15 jours par les parties.

SAISON 2023-2024

La composition des poules se fera le mardi 4 juillet lors de la réunion de la commission.

- **Date limite engagement (D1 à D4) : 1er juillet**
- **Date limite d'engagement D5 : 1er Août.**

- **1ère journée de championnat : 9 et 10 septembre**

- **1er Tour Coupe Haute Vienne : 2 et 3 septembre**

- **1er Tour Coupe de France : 26 et 27 août**

- **ENGAGEMENTS sur footclubs :**

Période hivernale :

- Les clubs ne souhaitant pas jouer à domicile en nocturne en Seniors lors de la période hivernale allant du 15 Novembre au 15 Février devront en faire la demande lors de leur engagement. Leurs rencontres seront alors fixées pour cette période aux Dimanches à 15H00.
- La commission demande aux clubs de se rapprocher de leurs communes pour savoir s'ils auront l'autorisation ou non d'utiliser les infrastructures en nocturnes pour les compétitions.

Le Président

SISSAOUI Mounir

Le Secrétaire de séance,

LATOUR Marc